

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres du jury de la
Communauté française pour conférer le diplôme
permettant d'enseigner en secrétariat-bureautique dans
l'enseignement secondaire et en bureautique dans
l'enseignement supérieur de type court**

A.Gt 22-06-2011

M.B. 28-07-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment l'article 12bis, § 2, y inséré par la loi du 11 juillet 1973;

Vu l'arrêté royal du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat et des internats dépendant de ces établissements, notamment les articles 8, 8°, 9, 8° et 10, 8°;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 13 mai 1991 instituant un jury de la Communauté française pour conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court, tel que modifié;

Vu le décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Considérant que les président, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjointe, coordinatrice et membres du jury sont nommés pour une période de deux ans par le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés présidente, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjointe, coordinatrice et membres du jury de la Communauté française chargé de conférer le diplôme permettant d'enseigner en secrétariat-bureautique dans l'enseignement secondaire et en bureautique dans l'enseignement supérieur de type court.

Présidente : Mme Francine LIPMANNE, Inspectrice honoraire de l'enseignement de cours spéciaux dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de type court de la Communauté française.

Vice-président : M. Francis HERNOE, Maître principal de formation pratique en bureautique à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à Mons.

Secrétaire : Mme Annie LEBRUN, Professeur au Collège Sainte-Marie à Saint-Ghislain.

Secrétaire-adjointe : Mme Myriam HAIBETTE, Professeur au degré supérieur à l'Institut technique de la Communauté française Félicien Rops à



Namur.

Coordinatrice : Mme Geneviève GILSON, Inspectrice dans l'enseignement secondaire supérieur.

Membres de l'enseignement officiel

M. Emmanuel LOMBA, Maître assistant à la Haute Ecole Charlemagne à Liège.

M. Yves CALDOR, Maître assistant à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à Mons.

M. Francis HERNOE, Maître principal de formation pratique en bureautique à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut à Mons.

Mme Myriam HAIBETTE, Professeur au degré supérieur à l'Institut technique de la Communauté française Félicien Rops à Namur.

Mme Elisabeth PINCKERS, Professeur honoraire à l'Athénée royal de Soumagne.

Mme Linda KESSELER, Professeur au degré supérieur à l'Athénée royal de Bastogne.

M. Jean-Marie SOETE, Professeur au degré supérieur à l'Athénée Bruxelles II à Laeken.

M. Philippe FRAIKIN, Professeur au degré supérieur à l'Institut technique de la Communauté française Félicien Rops à Namur.

Mme Laurence MARTINEZ, Professeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire à Jemeppe.

Membres de l'enseignement libre confessionnel :

Mme Brigitte BRAY-BOURDON, Maître assistante à la Haute Ecole Roi Baudouin à Braine-le-Comte.

M. Guy NYSSSEN, Professeur au Collège Saint-Servais à Namur.

M. Salvatore CALVAGNA, Professeur au Collège Notre-Dame de Bon-Secours, à Binche.

Mme Annie LEBRUN, Professeur au Collège Sainte-Marie à Saint-Ghislain.

Mme Christiane DE SMEDT, Professeur au Collège Roi Baudouin à Bruxelles.

Mme Françoise VERLINDEN, Professeur au collège Roi Baudouin à Bruxelles.

Mme Anick WOILLARD, Professeur à l'Institut Sainte-Marie à Arlon.

Mme Joséphine SAMBITO, Professeur au Collège Saint-Martin à Seraing.

M. Jean-François FABRY, Professeur à l'Institut Sainte-Julienne à Fléron.

Article 2. - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée en raison des besoins en respectant, dans la mesure du possible, la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 15 mai 2011.

Bruxelles, le 22 juin 2011.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
J.-C. MARCOURT

